

Département de  
l'Aude

Arrondissement  
de Narbonne

Délibération n°  
**D2026-05-12-32**

Conseillers  
municipaux en  
exercice : 15

Convocation en  
date du  
07 mai 2026

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

## Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE Conseil Municipal du 12 mai 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT.

**Présents :** de VOLONTAT Xavier, FABRE Éric, DAYER Christine, BONNÉRY Patrick, MESTRE Anne, CROS Francette, BÉRIOUX Ingrid, CLAYRAC Georges, DURAND Aurore, BARLOGIS Estelle, VERDALE Olivier, JULIEN Dominique, CARRENO Annie.

**Absents :** aucun.

**Empêchés :** CASSIGNAC Fabien, CERDAN David

**Procurations :** CASSIGNAC Fabien à DAYER Christine, CERDAN David à Georges CLAYRAC.

**Secrétaire de séance :** DAYER Christine

OBJET : **Actualisation du taux de la taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que le taux appliqué pour calculer la taxe d'aménagement sur la commune n'a pas été modifié depuis octobre 2011. Il précise que la taxe d'aménagement s'instaure de plein droit dans les communes dotées d'un PLU et que lesdites communes peuvent fixer un taux de 1 à 5%. Il propose que le taux actuellement à 2.10% soit augmenté à 2.50%.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Vote le taux de 2.50 % sur l'ensemble du territoire communal

Précise que la présente délibération est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 011-211103510-20260512-D2026\_05\_12\_32-DE

Pour : 12

Contre : 3

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
DAYER Christine

Le Maire,  
Xavier de VOLONTAT

